

24 avril 2009
Communiqué de presse 09/04/21

PLAN POUR L'EMPLOI DES JEUNES
L'UPA juge les mesures positives

L'UPA accueille avec beaucoup d'intérêt les mesures de soutien à l'emploi des jeunes annoncées par le Président de la République.

A juste titre le plan repose essentiellement sur le secteur marchand et singulièrement sur les petites entreprises. Il tend à développer les outils qui existent déjà et qui ont fait la preuve de leur efficacité, plutôt que d'inventer de nouvelles formules miracles.

De fait, l'artisanat qui forme plus de la moitié des 400.000 apprentis de France et qui insère de très nombreux jeunes par les contrats de professionnalisation, figure parmi les secteurs qui ont créé le plus d'emplois ces dernières années. Ce n'est pas un hasard si 80% des apprentis bénéficient d'un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur formation.

L'aide de 1.800 euros accordée à chaque entreprise de moins de 50 salariés qui formera un apprenti supplémentaire, soutient clairement l'effort de formation des petites entreprises.

De même, l'UPA salue la prime à l'embauche de 1.000 euros pour les contrats de professionnalisation, et son doublement à hauteur de 2.000 euros pour l'embauche en « contrats pro » de jeunes non bacheliers.

En effet, le coût d'une embauche en contrat de professionnalisation apparaît trop élevé pour de nombreuses entreprises.

Ces mesures contribueront sans aucun doute à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Elles apportent aussi une réponse aux entreprises artisanales qui ne parviennent pas à trouver la main d'œuvre qualifiée nécessaire à leur développement.

Contact presse :

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - Mel : upa@upa.fr